



**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION
DES MALADIES A TRANSMISSION VECTORIELLE
(CEA/ITECH-MTV)**

Guide de l'étudiant(e)

2019-2020

<http://cea-itech.u-naziboni.bf/cea>



Université Nazi BONI

BURKINA FASO

V2 – octobre 2019

MOT DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NAZI BONI



Chères Etudiantes, Chers Etudiants du Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV).

Bienvenue au Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) de l'Université Nazi BONI (UNB). A tous les étudiantes et étudiants, je tiens à vous dire combien je me réjouis de votre présence dans notre grande famille traduisant ainsi la dimension régionale et internationale du CEA/ITECH-MTV et partant de notre Université.

L'Université Nazi BONI est un établissement public de l'Etat burkinabè à caractère scientifique, culturel et technique créé par décret n°2002-288/PRES/PM/ MESSRS/MFB du 29 juillet 2002. Elle dispose de plusieurs unités de formation et de recherche. La formation sur le site de Bobo-Dioulasso est assurée dans sept (07) établissements d'enseignements et de recherche et trois (03) écoles doctorales. Afin de rendre performantes et attrayantes les offres de formation proposées au CEA/ITECH-MTV, l'UNB entretient des rapports de collaboration stratégique avec l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) et d'autres partenaires scientifiques et sectoriels du domaine de la recherche en sciences de la santé.

Dans l'idée de contribuer efficacement à relever le défi de l'élimination des maladies à transmission vectorielle (paludisme, dengue, trypanosomiase, etc.) et pour faire partie du réseau des institutions leaders dans les domaines de l'innovation et de la recherche en biotechnologies de santé, votre Centre d'Excellence Africain a vu le jour en 2019 avec les soutiens financier et technique de notre pays, du Groupe de la Banque Mondiale, de l'Association des Universités Africaines (AUA) et de plusieurs autres institutions partenaires. En effet, le CEA/TECH-MTV offre des formations spécifiques en rapport avec les maladies à vecteurs et à la biotechnologie de lutte concourant à leur élimination. Ce Centre a une vocation sous régionale pour la formation d'une masse critique de ressources humaines compétentes, capables de contribuer à l'élimination du fardeau que constitue ces maladies en Afrique afin de booster le développement socio-économique des pays africains.

En plaçant l'étudiant(e) au centre de nos préoccupations, le CEA/ITECH-MTV met à leur disposition le **Guide de l'étudiant(e) 1^{ère} édition**. Le présent guide, après une présentation générale de l'UNB, présente les objectifs, les partenaires et la gouvernance du CEA/ITECH-MTV et décrit également les offres de formations et les conditions d'accès, les opportunités de bourse et d'autres informations relatives à la vie universitaire qui garantiront un meilleur épanouissement intellectuel des étudiant(e)s et qui leur ouvrira les portes du monde professionnel.

Enfin, pour paraphraser Nelson Mandela, nous disons que « ***L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde*** ».

Tous ensemble pour un rayonnement de l'excellence au sein du CEA/ITECH-MTV !

Bonne rentrée universitaire à toutes et à tous !

Pr Macaire S. OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Table des matières

I. PRESENTATION	6
I.1 DESCRIPTION DE L'UNIVERSITÉ NAZI BONI (UNB)	6
I.2 DESCRIPTION DU CEA/ITECH-MTV	7
I.3 OBJECTIFS DU CEA/ITECH-MTV	8
I.4 INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DU CEA/ITECH-MTV	8
I.4.1 Gouvernance du CEA/ITECH-MTV	8
I.4.2 Instances décisionnelles	8
I.4.3 Le comité de pilotage	8
I.4.4 Les comités consultatifs	9
I.5 SITES GEOGRAPHIQUES ET WEB DU CEA/ITECH-MTV	11
II. LES OFFRES DE FORMATION AU CEA/ITECH-MTV	12
II.1 LE SYSTEME LMD (Licence, Master, Doctorat)	12
II.2 CURSUS MOTIVANT JUSQU'AU DOCTORAT	13
II.3 S'INSCRIRE AU CEA/ITECH-MTV	14
II.4 PROCEDURE A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION	14
II.4.1 Conditions de dépôt des dossiers d'orientation	14
II.4.2 Conditions d'inscription	14
II.4.2.1 Admission	14
II.4.2.2 Inscription administrative	14
II.4.2.3 Versement des frais d'inscription	14
II.4.2.4 Inscription pédagogique	14
II.4.2.5 Montant des droits d'inscription administrative et pédagogique	15
II.6 COMPOSITION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION	15
II.6.1 COMPOSITION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION EN MASTER	15
II.6.2 COMPOSITION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION AU DOCTORAT	16
II.7 PROCEDURES POUR LE RECRUTEMENT DES ETUDIANTS	16
II.7.1 PROCEDURES POUR LE RECRUTEMENT DES ETUDIANTS EN MASTER	16
II.7.2 PROCEDURES POUR LE RECRUTEMENT DES ETUDIANTS EN PHD	16
II.8 PROCÉDURE POUR LES SOUTENANCES	17
II.8.1 LES SOUTENANCES EN MASTER	17
II.8.2 LES SOUTENANCES AU DOCTORAT	17
II.9 CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	18
III. OPPORTUNITES DE BOURSES ET D'AIDES	18
III.1 CONDITIONS D'OCTROI DU CEA/ITECH-MTV	19
III.2 GESTION DES BOURSES	19
IV. ETUDIER AU CEA/ITECH-MTV (ETUDIANTS ETRANGERS)	19
IV.1 CONDITIONS D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL BURKINABE	19
IV.2 DROITS DE L'ETUDIANT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	19
V. VIE ESTUDIANTINE AU CEA/ITECH-MTV	20
V.1 LES GARANTIES DE LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE LIBERTÉ D'INFORMATION	20
V.2 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL AU CEA/ITECH-MTV	20
V.3 ASSOCIATIONS UNIVERSITAIRES	21
V.3.1 Associations à caractère syndical.....	21
V.3.2 Associations à caractère non syndical	21

V.4 LISTE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES AU SEIN DE L'UNB	22
V.5 OEUVRES SOCIALES UNIVERSITAIRES	22
V.5.1 LOGEMENT	22
V.5.2 RESTAURATION	22
V.5.3 SANTÉ	22
V.6 TRANSPORT	23
V.7 BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.....	23
V.8 L'INSERTION ET L'OUVERTURE SUR LE MONDE PROFESSIONNEL : MISE EN INCUBATION DES RÉSULTATS ET INVENTIONS DE LA RECHERCHE LES PLUS PROMETTEURS	23
V.9 LES JOURNNES SCIENTIFIQUES.....	23
V.10 LES JOURNEES ENTREPRISES	23
V.11 DES ADRESSES UTILES.....	23

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANB :	Agence Nationale de Biosécurité
ANVAR :	Agence nationale pour la valorisation des résultats de la recherche
DRO :	Direction Régionale de l'Ouest
CCIS :	comité consultatif industriel et sectoriel
CCSI :	conseil consultatif scientifique international
CEA/ITECH-MTV :	Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle
CNRST :	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technologique
CU :	Centres universitaires
CUPB :	Centre universitaire polytechnique de Bobo-Dioulasso
DAOI :	Direction des affaires Académiques, de l'Orientation et de l'Information
DUT :	Diplôme Universitaire de technologie
EPST :	Etablissement Public de l'état à caractère Scientifique, Culturel et Technique
ESI :	Ecole supérieure d'informatique
IDR :	Institut du développement rural
INSSA :	Institut supérieur des sciences de la santé
IRSS :	Institut de Recherche en Sciences de la Santé
IUT :	Institut universitaire de technologie
IVCC :	Innovative Vector Control Consortium
MRTC :	Malaria Research and Training Center
PAMCA :	Pan African Mosquito Control Association
UFR :	Unité de Formation et de Recherche
UFR/SH-LAM :	Unité de formation et de recherche en Sciences humaines-Lettres art et media
UFR/ST :	Unité de formation et de recherche en sciences et techniques
UFR/SJPEG :	Unité de formation et de recherche en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion
UNB :	Université Nazi BONI

I. PRESENTATION

I.1 DESCRIPTION DE L'UNIVERSITÉ NAZI BONI (UNB)

L'Université Nazi BONI (UNB) est née de la transformation successive du Centre universitaire Polytechnique de Bobo-Dioulasso (CUPB) créé le 19 septembre 1995 par Décret N° 95-340/PRES/MESSRS, en Université polytechnique de Bobo-Dioulasso puis devenue l'Université Nazi BONI aux termes du décret n°2018-0140/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 05 mars 2018 qui approuve ses statuts. C'est un Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT), chargé d'enseignement supérieur et de recherche, elle a pour mission fondamentale, la production et la transmission de la connaissance par la formation des hommes et des femmes afin de répondre aux besoins de développement de la nation.

Les domaines de formation couverts par l'UNB sont : l'agronomie, l'élevage, les eaux et forêts, la socio-économie rurale, la vulgarisation agricole, l'informatique, les mathématiques-physique-chimie, le génie biologique, les sciences biologiques, la médecine, l'électronique, le génie mécanique, le génie électrique la maintenance industrielle et le génie civil etc.

Ces formations sont dispensées dans 07 établissements d'enseignement et de recherche, 03 écoles doctorales et 02 Centres universitaires (CU) que sont les CU de Gaoua et celui de Banfora animés par du personnel enseignant et du personnel Administratif, Technique, Ouvrier et de Soutien (ATOS) qui participent à la formation de 16585 étudiants dont 5049 de sexe féminin suivant l'annuaire statistique 2017-2018 de l'institution. Le personnel enseignant est composé de 212 enseignants permanents et de 402 vacataires tandis que le personnel ATOS compte 76 agents fonctionnaires de l'Etat et 106 contractuels de l'université.

Des établissements d'enseignement et de recherche comme susmentionné, l'UNB compte :

✚ sept (7) établissements d'enseignement et de recherche :

- ❖ L'Institut universitaire de technologie (IUT) ;
- ❖ L'Institut du développement rural (IDR) ;
- ❖ L'Ecole supérieure d'informatique (ESI) ;
- ❖ L'Institut supérieur des sciences de la santé (INSSA) ;
- ❖ L'Unité de formation et de recherche en sciences et techniques (UFR/ST) ;
- ❖ L'Unité de formation et de recherche en sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (UFR/SJPEG) et ;
- ❖ L'Unité de formation et de recherche en sciences humaines-lettres art et média (UFR /SH-LAM).

✚ trois (3) écoles doctorales :

- ❖ L'école doctorale « sciences et techniques » offrant une formation doctorale en mathématiques ;
- ❖ L'école doctorale « sciences naturelles et agronomie » dispose de programmes de formations doctoraux en développement rural, en biologie appliquée et modélisation des systèmes biologiques, en aquaculture et en biosécurité et ;
- ❖ L'école doctorale « sciences de la santé » offre une formation doctorale en parasitologie médicale.

✚ **deux (2) Centres Universitaires (CU) :**

- ❖ Le Centre Universitaire de Banfora et ;
- ❖ Le Centre Universitaire de Gaoua ;

✚ **et un (1) Centre d'Excellence Africain (CEA) :**

- ❖ Le Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) s'appuie sur les écoles doctorales « sciences de la santé », « sciences naturelles et agronomie », l'INSSA, l'IDR et l'UFR/ST pour la mise en œuvre de ses programmes académiques et de recherche.

I.2 DESCRIPTION DU CEA/ITECH-MTV

Le CEA/ITECH-MTV est un Centre d'Excellence Africain financé par le Groupe de la Banque Mondiale. Il a été sélectionné à la suite de l'appel à projet des Centres d'Excellence Africains pour un Impact sur le Développement (CEA-Impact) du Groupe de la Banque Mondiale dont l'objectif est d'améliorer la qualité et la quantité de l'enseignement postuniversitaire dans des universités sélectionnées ainsi que son impact sur le développement des pays bénéficiaires, à travers une spécialisation régionale et une collaboration dans les domaines des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) et de la santé. Le CEA/ITECH-MTV est porté par deux institutions du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation : il s'agit de l'Université Nazi BONI (UNB) et du Centre National pour la Recherche scientifique et Technologique (CNRST) en particulier l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS). Le CEA/ITECH-MTV regroupe des formations spécifiques des trois écoles doctorales de l'UNB ayant trait à la biotechnologie et autres outils de lutte concourant à l'élimination des maladies à transmission vectorielles. Il regroupe un pool de plus de dix-sept (17) institutions techniques leaders (avec les membres associés), chacune dans son domaine au niveau national, régional et international pour l'atteinte des objectifs de formation et de recherche :

- Agence Nationale de Biosécurité (ANB)
- IBD-CETT
- Centre MURAZ
- Université Professeur Joseph Ky Zerbo /Laboratoire CERBA-LABIOGEN
- Université du Ghana
- Université du Mali (MRTC)
- Imperial College London/Angleterre
- University of Keele
- University of Maryland
- Harvard T. H. Chan School of Public Health
- Liverpool School
- University of Glasgow
- University of California Berkeley
- Pan African Mosquito Control Association (PAMCA)
- Johns Hopkins University

- Innovative Vector Control Consortium (IVCC)
- Colorado State University.

I.3 OBJECTIFS DU CEA/ITECH-MTV

Le CEA/ITECH-MTV est axé sur l'utilisation des biotechnologies innovantes dans la lutte contre les maladies vectorielles afin de fournir un vivier important de spécialistes des vecteurs de maladies à travers une formation diplômante de qualité appuyée sur un programme de recherche performant. Plus spécifiquement le centre va :

- Fournir un vivier important de capital humain (plus de 100 Masters, 50 PhDs et des centaines de formations de courte durée à l'endroit des professionnels de la santé et de la recherche) à travers une formation de haute qualité grâce à l'accès à une plateforme de recherche et d'enseignement de standard international ;
- Valoriser les résultats de la recherche et de l'enseignement par une absorption des diplômés dans les structures d'accueil concernées par cette technologie, la publication scientifique des résultats, la mise en application des recommandations des résultats de la recherche au service des ministères sectoriels concernés et leurs démembrements tels que le programme national de lutte contre le paludisme, la direction de la maladie, les communes et services d'hygiène ;
- Favoriser la création d'entreprises par les apprenants grâce à une implication réelle de l'agence nationale pour la valorisation des résultats de la recherche (ANVAR) et de la chambre de commerce et d'industrie représentant le monde des affaires dans le formatage des curricula, le suivi des résultats et la mise en place de fonds spéciaux de démarrage pour les idées innovantes.

I.4 INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DU CEA/ITECH-MTV

I.4.1 Gouvernance du CEA/ITECH-MTV

Les premiers responsables de l'équipe de direction du CEA /ITECH-MTV sont :

- Président de l'UNB : Pr. Macaire S. OUEDRAOGO
- Directeur du CEA/ITECH-MTV : Pr. Abdoulaye DIABATE
- Directeur Adjoint du CEA/ITECH-MTV : Pr. Ibrahim SANGARE
- Coordonnateur des activités académiques : Pr. Adrien G BELEM
- Coordonnateur des activités de recherche : Pr. Roch K. DABIRE

I.4.2 Instances décisionnelles

La structure de gouvernance et de gestion proposée pour le CEA/ITECH-MTV sera composée d'une part d'un **comité de pilotage** du CEA/ITECH-MTV et d'autre part de **comités consultatifs**.

I.4.3 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage sera composé :

- *du conseil d'administration du CEA* : c'est un organe collégial de gestion par délégation du CEA. Il définira la politique de l'établissement du CEA et veillera aux intérêts du CEA. Il est

obligatoirement saisi de toutes les questions pouvant influencer la marche générale du CEA et délibère sur les principales questions touchant au fonctionnement et à la gestion du CEA.

- *de la direction du Centre avec l'équipe de management du projet CEA/ITECH-MTV* : c'est l'organe qui va assurer l'organisation, le fonctionnement du CEA et sa redevabilité auprès des partenaires financiers (Banque Mondiale et MINEFID). La gestion technique et financière du centre sera administrée par une équipe de management du projet composé d'un coordonnateur de projet, d'un suivi-évaluateur, un staff technico-administratif et financier, d'un responsable des marchés et un responsable du partenariat avec le CEA et seront tous sous la responsabilité du directeur du CEA et de son adjoint.

- *d'une unité de coordination pour les activités académiques* qui est dirigée par le coordonnateur des programmes académiques, le **Professeur Adrien Marie Gaston BELEM**. Ainsi, les programmes de Masters et de PhD concernés par le CEA/ITECH-MTV sont coordonnés par les directeurs des instituts ou des programmes doctoraux dont ils relèvent.

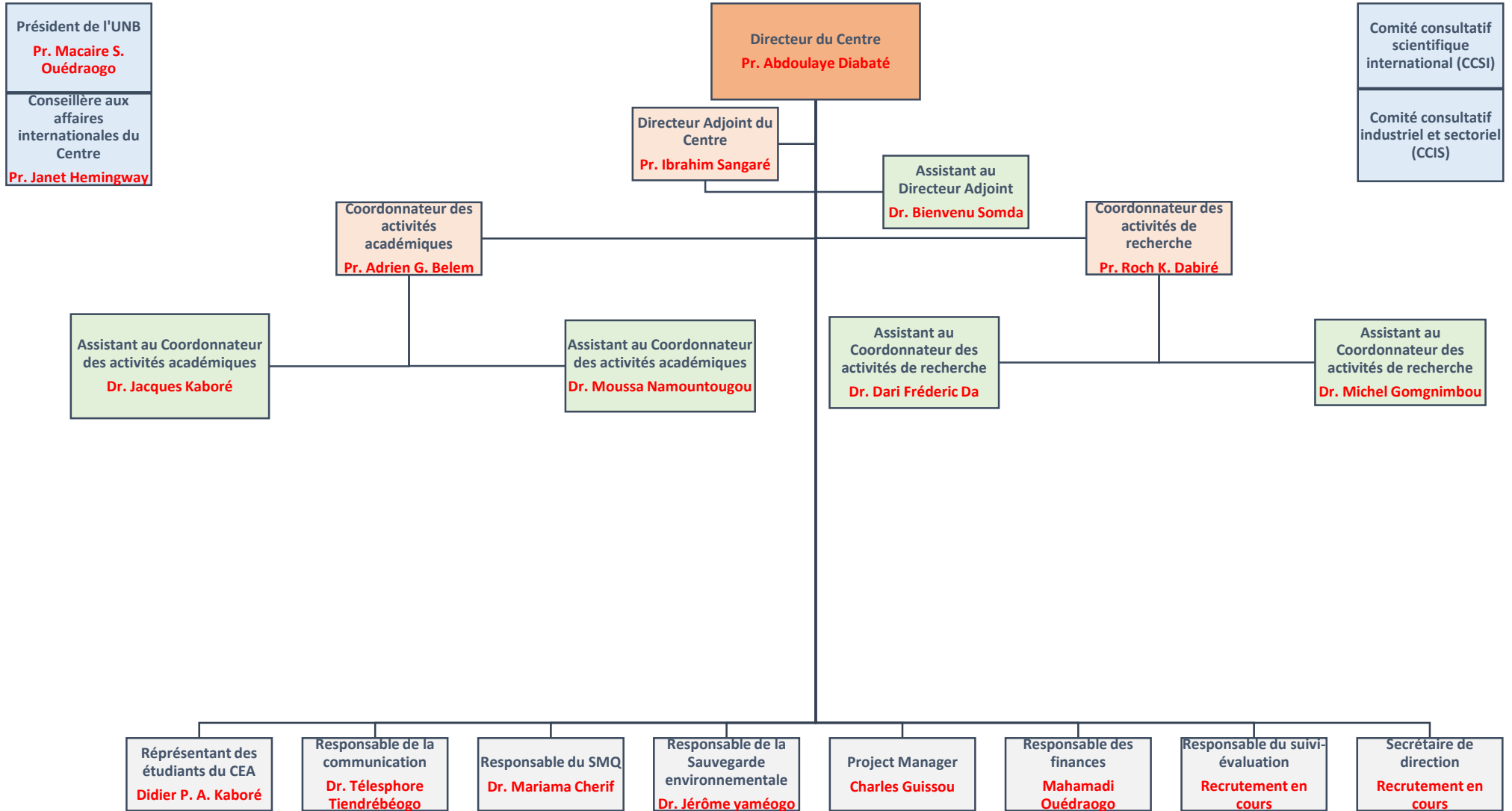
- *d'une unité de coordination pour les activités de recherche* qui est dirigée par le coordonnateur de recherche, le **Professeur Roch K. DABIRE**. Une sous-unité technique pour les incubateurs de biotechnologies est attachée à cette unité et a spécifiquement pour rôle de préparer l'entrée des jeunes diplômés du CEA/ITECH-MTV dans les secteurs clés de l'industrie des biotechnologies et surtout à l'auto-employabilité (création de PME, développement de start-up, de spin-off, etc.).

I.4.4 Les comités consultatifs

Les comités consultatifs seront composés :

- *d'un conseil consultatif scientifique international (CCSI)*. Il est chargé à la fois de conseiller la direction du centre sur les décisions et orientations majeures et de fournira des avis spécialisés dans le domaine des innovations biotechnologiques appliquées à la lutte anti-vectorielle (LAV). Ce conseil est composé de sept (07) scientifiques ou experts reconnus internationalement pour leur contribution à l'avancée de la science notamment en lien avec les innovations biotechnologiques en santé et/ou ayant une bonne expertise en biosécurité.
- *d'un comité consultatif industriel et sectoriel (CCIS)* : il s'agit d'un comité composé de sept (07) professionnels expérimentés et qualifiés qui se réunissent de façon régulière avec la direction du CEA/ITECH-MTV et le conseil d'administration afin de donner des avis et des conseils sur les orientations à prendre. Les membres seront issus des structures partenaires telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'ANVAR, le Ministère de la Santé, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, l'Association des Municipalités du Burkina Faso, de l'ABNE, et du Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social/Burkina Startups.
- *d'une conseillère aux affaires internationales du CEA/ITECH-MTV* : son rôle est de conseiller et soutenir la politique de coopération internationale du CEA/ITECH-MTV, d'œuvrer à la visibilité au plan international du centre auprès des partenaires académiques, scientifiques, industriels, financiers et instances décisionnelles de lutte anti-vectorielle et d'assurer la veille prospective sectorielle du CEA/ITECH-MTV.

Organigramme du CEA/ITECH-MTV



I.5 SITES GEOGRAPHIQUES ET WEB DU CEA/ITECH-MTV

Le siège de la direction du CEA/ITECH-MTV est dans l'enceinte de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSA) situé au secteur 21 (Belle ville) de la ville de Bobo-Dioulasso dans un espace d'environ 10 hectares. En attendant le déménagement sur le site dans le nouveau complexe de bâtiments que le CEA envisage de construire dans les années à venir, la plupart des cours du CEA/ITECH-MTV sont délivrés à l'INSSA, au Centre de Calcul et au campus de l'UNB. Sur le site de l'INSSA, la direction du CEA/ITECH-MTV est temporairement logée dans un bâtiment R+1 à usage pédagogique et des bureaux administratifs au-dessus de la bibliothèque de l'INSSA mais ambitionne de construire son propre complexe de bureaux administratifs et pédagogiques, des laboratoires de travaux pratiques, de recherche, des salles équipées de système de visio-conférence, une salle de bio-informatique et une salle de conférence d'ici 2023.

Le site web du CEA/ITECH-MTV est le suivant : <http://cea-itech.u-naziboni.bf/cea>



II. LES OFFRES DE FORMATION AU CEA/ITECH-MTV

II.1 LE SYSTEME LMD (Licence, Master, Doctorat)

Le Burkina Faso a adopté le système (LMD) Licence-Master-Doctorat est un système de formation avec une architecture en trois grades : Licence-Master-Doctorat ; avec des contenus organisés en domaines pluridisciplinaires et transdisciplinaires comportant des parcours diversifiés. L'enseignement en LMD repose sur deux (2) grands principes : la semestrialisation et la capitalisation. Le régime des études donne les informations nécessaires relatives aux parcours.

La semestrialisation	La capitalisation
L'enseignement est organisé en semestres. Un semestre contient 15 semaines y compris les évaluations.	Les contenus des enseignements dans les offres de formation sont découpés en Unités d'Enseignement (UE), que l'étudiant acquiert une à une et qu'il capitalise (validation définitive).

Le crédit : un crédit mesure la charge de travail de l'étudiant (cours, TD, TP, stages..., + travail personnel). Il correspond à un volume horaire de 20 h pour la formation générale et de 24 h pour la formation professionnalisante. Un semestre = 30 crédits, soit 600 à 720 h de travail étudiant.

Pour la filière générale, l'étudiant a 240 heures présentielle + 360 heures de travail personnel, soit 600 heures de travail par étudiant par semestre.

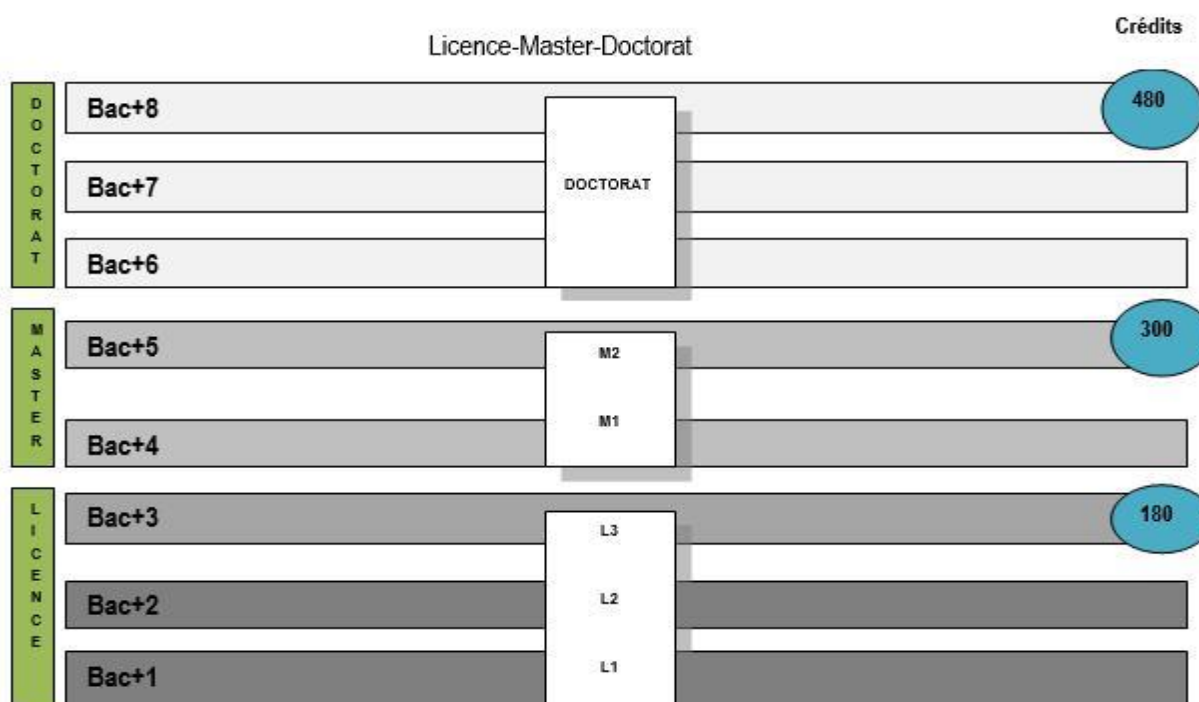
Pour la filière professionnalisante, il a 300 heures présentielle + 420 heures de travail personnel, soit 720 heures de travail par étudiant par semestre.

Licence = 6 semestres = 180 crédits

Master = 4 semestres = 120 crédits

Doctorat = 6 semestres = 180 crédits

Schéma des études LMD



II.2 CURSUS MOTIVANT JUSQU'AU DOCTORAT

Le CEA/ITECH-MTV a pour mission fondamentale l'élaboration de la connaissance et sa transmission en vue de former des femmes et des hommes pour les besoins aux niveaux national et international. Le CEA/ITECH-MTV s'appuie sur les instituts et UFR concernés tout en proposant des curricula complémentaires conduisant à des spécialités en Master ou PhD en innovations biotechnologiques en lien avec l'élimination des maladies à transmission vectorielle. Il propose également un panel de nouveaux programmes de Master et de PhD, des programmes de formation de courte durée à l'UNB suivant la dynamique des sciences biologiques et technologiques en lien avec les besoins réels de nos populations.

Le tableau suivant présente les offres de formations continues du CEA/ITECH-MTV à travers les instituts et écoles doctorales de l'UNB :

N°	Titre du Programme	Grade	Durée de la formation	Statut
1.	Parasitologie – Mycologie - Entomologie Médicale & Vétérinaire ; spécialité : <i>Entomologie Médicale et Vétérinaire</i>	PhD	3-4 ans	Existant
2.	Gestion Intégrée des ressources Naturelles ; option : Sociologie et Economie rurales ; spécialité : <i>Ecosystèmes – Santé – Sociétés</i>	PhD	3-4 ans	Existant
3.	Biologie Appliquée et Modélisation des Systèmes Biologiques ; spécialité : <i>Biologie Moléculaire & Génie Génétique</i>	PhD	3-4 ans	Existant
4.	<i>Biosécurité</i>	Master	2 ans	M1 à créer en 2019-2020
5.	Parasitologie – Mycologie - Entomologie Médicale & Vétérinaire ; spécialité : <i>Entomologie Médicale & Vétérinaire</i>	Master	2 ans	M2 spécialité Entomologie Médicale et vétérinaire à Créer en 2019-2020
6.	Gestion Intégrée des ressources Naturelles ; option : Sociologie et Economie rurales ; spécialité : <i>Ecosystèmes – Santé – Sociétés</i>	Master	2 ans	M1 à créer en 2019-2020
7.	Biologie Appliquée et Modélisation des Systèmes Biologiques ; spécialité : <i>Biologie Moléculaire & Génie Génétique</i>	Master	2 ans	M1 à créer en 2019-2020

II.3 S'INSCRIRE AU CEA/ITECH-MTV

L'inscription constitue la première formalité obligatoire pour tout étudiant car c'est elle qui lui confère la qualité d'étudiant. Il y a deux types d'inscriptions obligatoires : l'inscription administrative et l'inscription pédagogique.

Les étudiants membres d'un pays de l'UEMOA sont soumis aux mêmes critères que les étudiants nationaux.

Chaque étudiant est tenu d'être à jour des paiements de sa scolarité de l'année antérieure avant toute réinscription.

Pour toutes inscriptions et réinscriptions sur titre pour les nationaux et les non-nationaux, bien vouloir s'adresser au service des inscriptions et réinscriptions de la Direction des affaires Académiques, de l'Orientation et de l'Information (DAOI).

II.4 PROCEDURE A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

II.4.1 Conditions de dépôt des dossiers d'orientation

Chaque octobre de l'année académique en cours, un appel à candidature sera lancé concernant les filières de formations offertes par le CEA détaillant les conditions d'admission. Cet appel pourra être consulté sur le site web de l'UNB sur la page du CEA et aussi sur les sites web des institutions partenaires.

Avant de déposer le dossier, tout postulant à une admission, doit se rendre au service de la comptabilité de l'université pour le versement de la somme de mille (1000) francs FCFA contre un reçu dûment signé qui lui permet de se rendre après à la Direction des Affaires académiques, de l'Orientation et de l'Information (DAOI) de l'Université Nazi BONI pour le retrait de la pochette jaune dans laquelle sera mis le dossier de demande d'orientation.

II.4.2 Conditions d'inscription

II.4.2.1 Admission

L'admission pour tous les cycles et toutes les filières se fait après étude de dossier conformément aux pièces constitutives.

❖ **Pièces à retirer et à remplir :**

- Une fiche administrative de couleur blanche pour les étudiants nationaux (boursiers et non boursiers) ; verte pour les travailleurs nationaux et bleue pour les étrangers
- Un cursus universitaire pour les anciens (même couleur selon le statut)
- Un bulletin de versement correspondant au statut de l'étudiant.

II.4.2.2 Inscription administrative

Elle se fait à la DAOI pour tous les étudiants (boursiers, non boursiers, travailleurs, étrangers et réfugiés).

II.4.2.3 Versement des frais d'inscription

Les formalités administratives et le versement des frais d'inscription se font à la DAOI.

NB : Il est formellement interdit à tout étudiant de passer par des personnes intermédiaires pour le paiement des frais d'inscription. Les paiements à tempérament sont proscrits sauf autorisation spéciale de monsieur le Président de l'UNB.

II.4.2.4 Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique se fait à la scolarité du CEA.

❖ **Pièces à retirer, à remplir et à retourner au service de la scolarité :**

- Une fiche pédagogique (cartonnée) de couleur verte
- Une fiche d'inscription pédagogique (légère) de couleur blanche.
- ❖ Pièces complémentaires à déposer au service de la scolarité :
 - La fiche administrative remise par la DAOI et dûment remplie (pour les nouveaux étudiants)
 - La fiche administrative et un cursus universitaire remis par la DAOI (pour les anciens étudiants)
 - Le reçu de paiement des frais d'inscription remis par le service de la comptabilité ;
 - Deux photos d'identité récentes.

II.4.2.5 Montant des droits d'inscription administrative et pédagogique

Frais annuels d'inscription administrative	Nationaux	Etrangers	
		Zone UEMOA	Hors Zone UEMOA
Etudiants	15.000 FCFA	15.000 FCFA	250.000 FCFA
Travailleurs	50.000 FCFA	50.000 FCFA	250.000 FCFA
Réfugiés		15.000 FCFA	

Frais annuels de formation pédagogique	Master	Doctorat
Etudiants nationaux	500.000 FCFA	500.000 FCFA
Etudiants étrangers	500.000 FCFA	500.000 FCFA

Remarques importantes

- Les étudiants sont soumis au régime d'études de l'UNB.
- Toute inscription prise à l'UNB est valable pour une année académique entière comme telle, indépendamment des sessions d'examens.
- L'année académique est considérée comme "consommée" pour l'étudiant, qu'il se soit présenté ou non à une seule session ou à toutes les sessions. Toutefois, il est demandé à tout étudiant qui, pour des raisons de contraintes professionnelles, de santé ou autres reconnues valables et qui ne peut se présenter aux examens de fin d'année, de signaler sa situation à Monsieur le Président de l'UNB et lui demander l'annulation de son inscription avant le 30 avril de l'année en cours. En cas d'annulation les sommes versées restent acquises pour l'université.
- La participation aux examens constitue une obligation pédagogique pour les étudiants régulièrement inscrits.
- Les documents ayant servi de pièces constitutives des dossiers d'orientation et d'inscription dans les universités ne peuvent en aucun cas être retirés.
- Tout usage de faux ou fausse déclaration constatée, entraînent automatiquement l'annulation de l'inscription et le coupable peut être traduit devant la commission de conseil de discipline.
- Aucune dérogation n'est autorisée.

II.6 COMPOSITION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

II.6.1 COMPOSITION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION EN MASTER

Le dossier d'inscription de master comprend :

- Le formulaire de demande d'inscription ;
- Un extrait de naissance ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Un certificat de nationalité ;

- Tous les diplômes obtenus à partir du BAC ;
- L'attestation d'encadrement ;
- L'attestation de financement pour les non boursiers.

II.6.2 COMPOSITION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION AU DOCTORAT

Le dossier d'inscription en PhD comprend :

- Le formulaire de demande d'inscription ;
- Un extrait de naissance ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Un certificat de nationalité ;
- Tous les diplômes obtenus à partir du BAC ;
- Le projet de thèse porté par un enseignant de rang A ;
- L'attestation d'encadrement ;
- L'attestation de financement pour les non boursiers.

II.7 PROCEDURES POUR LE RECRUTEMENT DES ETUDIANTS

II.7.1 PROCEDURES POUR LE RECRUTEMENT DES ETUDIANTS EN MASTER

- Publication par la direction du CEA de l'ouverture à candidature avec indication de la date limite de réception des demandes d'inscription ;
- Dépôt par les candidats d'une demande au CEA adressée au Président de l'UNB ;
- Réception des demandes d'inscription par la direction du CEA qui les transmet au coordonnateur du programme académique, lequel les classe et les transmet à son tour au coordonnateur du master concerné pour examen et sélection des dossiers ;
- Sélection des candidats par le comité pédagogique du master concerné ;
- Transmission des résultats de la présélection et /ou du procès- verbal à la commission de programme doctoral par le coordonnateur du master ;
- Sélection définitive des candidats par la commission de programme doctoral sur convocation du coordonnateur des programmes académiques du CEA ;
- Transmission des résultats définitifs et/ou du procès- verbal par la commission du programme académique à la direction du CEA ;
- Transmission de la liste des étudiants sélectionnés par la direction du CEA à la DAOI ;
- Transmission de la liste et des dossiers des étudiants sélectionnés par la direction du CEA à la DAOI de l'UNB ;
- Décision de Monsieur le Président de l'UNB ;
- Transmission de la décision du le Président de l'UNB à la direction du CEA pour publication et à la DAOI ;
- Décision de monsieur le Président de l'UNB ;
- Transmission de la décision du Président de l'UNB à la direction du CEA pour publication et à la DAOI.

II.7.2 PROCEDURES POUR LE RECRUTEMENT DES ETUDIANTS EN PHD

- Publication par la direction du CEA de l'ouverture à candidature avec indication de la date limite de réception des demandes d'inscription ;
- Dépôt par les candidats d'une demande au CEA adressée au Président de l'UNB ;
- Réception des demandes d'inscription par la direction du CEA qui les transmet au coordonnateur du programme académique, lequel les classe et les transmet au directeur de l'école doctorale concernée pour examen et sélection des dossiers ;
- Sélection des candidats par le comité pédagogique de l'école doctorale concernée ;

- Transmission des résultats de la présélection et/ou du procès-verbal à la commission de programme doctoral, par le directeur de l'école doctorale ;
- Sélection définitive des candidats par la commission de programme doctoral sur convocation du Coordonnateur des Programmes Académiques du CEA ;
- Transmission des résultats définitifs et /ou du procès- verbal à la direction du CEA par la commission du programme académique ;
- Transmission de la liste des étudiants sélectionnés par la direction du CEA à la DAOI ;
- Transmission par la direction du CEA de la liste et des dossiers des étudiants sélectionnés à la DAOI ;
- Décision de monsieur le Président de l'UNB ;
- Transmission de la décision du Président de l'UNB à la direction du CEA pour publications et à la DAOI ;
- Transmission par la direction du CEA de la décision du Président à la DAOI.

NB : Pour les deux cas, la direction du CEA/ITECH-MTV doit, en chaque début d'année universitaire, rappeler par note de service et/ou annonce en ligne, la procédure et indiquer les échéances. Pour le recrutement de la prochaine cohorte des étudiants du CEA/ITECH-MTV, les dossiers complets de candidature sont reçus aux secrétariats des Ecoles Doctorales, à l'Université Nazi BONI à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso (01 BP 1091 Bobo-Dioulasso 01, Tél. : (00226) 20 98 06 35) ou par email (pour les candidats étrangers) au Coordonnateur des programmes académiques du CEA/ITECH-MTV (Pr Adrien M. G. BELEM) : belemadrien@yahoo.fr) avec en copie les adresses emails suivantes (namountougou_d@yahoo.fr et babaibrasangare@yahoo.fr) jusqu'au 15 novembre 2019 à 23 H : 59 (heure TU). La sélection des candidats sera réalisée par le comité pédagogique du CEA/ITEC-MTV et les résultats publiés sur le site Web du CEA/ITECH-MTV (<http://cea-itech.u-naziboni.bf/cea>) au plus tard le 1^{er} décembre 2019.

II.8 PROCÉDURE POUR LES SOUTENANCES

II.8.1 LES SOUTENANCES EN MASTER

La procédure de soutenance en master est la suivante :

- Délibération par un jury nommé par le Coordonnateur des Programmes Académiques du CEA et transmission à la direction du CEA du PV signé par tous les membres du jury ;
- Dépôt du mémoire à la direction du CEA ;
- Transmission par le responsable de l'équipe doctorale par écrit au responsable du 3^{ème} cycle, des propositions du jury et de la date de soutenance ;
- Transmission par écrit à la direction du CEA par le responsable du 3^{ème} cycle, des propositions du responsable de l'équipe doctorale ;
- Publication par la direction du CEA de l'avis de soutenance.

II.8.2 LES SOUTENANCES AU DOCTORAT

La procédure de soutenance au doctorat requiert ce qui suit :

- Une lettre du responsable de l'équipe doctorale au Directeur de l'Ecole Doctorale pour annoncer la finalisation du travail de thèse et l'opportunité de soutenance ; elle doit être accompagnée des exemplaires des thèses à examiner, des noms et adresses des rapporteurs ;

Une lettre du Coordonnateur des Programmes Académiques du CEA aux rapporteurs les invitant à procéder à l'examen des mémoires de thèse ;

- Une lettre du Coordonnateur des Programmes Académiques du CEA au Président de l'UNB constatant l'ancienneté requise, les publications ou l'acceptation d'au moins 2 articles, les rapports favorables, les propositions du jury et de la date de soutenance ;
- Le Président, après avoir pris connaissance du dossier, le transmet au Vice-Président chargé des Affaires Académiques et Pédagogiques qui, après vérification des éléments de soutenance le retourne à la D.A.O.I. qui propose un projet de décision à la signature du Président. La décision est ensuite acheminée à la direction du CEA pour la préparation de la soutenance ;
- Le mémoire doit être déposé au plus tard quinze (15) jours avant la date de la soutenance et ;
- La préparation de la soutenance consiste :
 - o à l'invitation des membres du jury ;
 - o à la publication de l'avis de soutenance ;
 - o aux dispositions à prendre pour la prise en charge des membres du jury ;
 - o à la mise à disposition du Président du jury des documents relatifs à la soutenance (procès-verbaux, rapports de soutenance, décision autorisant la soutenance, attestation de soutenance, etc.).

II.9 CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Il est organisé deux (02) sessions d'examen par semestre :

- La première session ou « session normale » correspond à l'ensemble des contrôles de connaissances (contrôles continus, devoirs, examens partiels, examens terminaux) effectués dans toutes les ECU jusqu'à la fin d'un semestre et ;
- La deuxième session ou « session de rattrapage » est organisée à l'attention des candidats appelés à reprendre les ECU dans lesquels, l'étudiant n'aura pas obtenu la moyenne requise.

A titre transitoire, la session de rattrapage des deux semestres se tient au cours d'une même période conformément à la pratique actuelle de la session de rattrapage.

III. OPPORTUNITES DE BOURSES ET D'AIDES

Le CEA/ITECH-MTV offre des bourses de formation à quelques étudiants de masters et aux étudiants PhD les plus méritants sur proposition et sélection des projets de recherche sous la tutelle du corps professoral et de recherche. Les plus brillants de ce pool seront sélectionnés à la fin de leur master dans un programme doctoral (PhD) suivant un processus rigoureux de sélection de dossiers. Toutefois, des étudiants ayant effectués leur master en dehors du CEA/ITECH-MTV, peuvent aussi être recrutés pour le programme de PhD s'ils en ont les qualifications. Les étudiants nationaux inscrits au CEA pourraient soumettre leurs dossiers de candidatures pour l'octroi de bourses nationales en réponse aux appels à candidature pour les bourses de Master et PhD du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). Le MESRSI a bénéficié d'un certain nombre de bourses de Master et PhD de la part de la Banque Mondiale à travers le projet d'appui à l'enseignement supérieur (PAES).

La gestion des bourses du Gouvernement du Burkina Faso est assurée par le Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB). Dans le cadre du financement des études supérieures, la Direction des Bourses et des Aides Financières (DBAF) met à la disposition des étudiants nationaux plusieurs types de bourses (bourse de premier cycle, bourse intermédiaire, bourses de second et de troisième cycle) à des conditions d'attribution diverses. (voir Adresse postale : 01 BP 07 Ouagadougou 07 Burkina Faso /Téléphone : (226) 25 31

Les aides et les prêts du Gouvernement du Burkina Faso sont gérés par le Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER). L'intervention du FONER se fait de deux (02) manières : une aide à des nouveaux étudiants bacheliers régulièrement inscrits dans une université au Burkina Faso et un prêt à des fins d'études et de formations à des étudiants régulièrement inscrits à partir de la troisième année dans une université du Burkina Faso.

III.1 CONDITIONS D'OCTROI DU CEA/ITECH-MTV

Les conditions d'octroi des bourses sont les suivants :

- un appel compétitif avec examen de dossiers et interview offrira la bourse aux meilleurs étudiants en master, doctorat et post-doctorat ;
- l'attribution équitable des bourses de formation aux apprenants en tenant compte du genre, de la diversité régionale et des filières de formations ;
- l'organisation d'un prix d'excellence sous régionale à l'endroit des étudiants en vue d'une attribution de bourses d'excellence ainsi que d'un prix pour le meilleur Master et le meilleur Doctorat pour créer l'émulation.

III.2 GESTION DES BOURSES

En étroite collaboration avec des banques comme Coris Bank et UBA, le CEA gèrera avec transparence les bourses des étudiants. Ces banques informeront, aideront ou assisteront les étudiants pour la constitution, le suivi ou le transfert de leur dossier.

IV. ETUDIER AU CEA/ITECH-MTV (ETUDIANTS ETRANGERS)

IV.1 CONDITIONS D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL BURKINABE

L'entrée sur le territoire burkinabè est conditionnée à la production de quatre documents administratifs selon (l'ordonnance 84/49 du 4 août 1984) :

- un passeport délivré par les autorités du pays de l'étranger revêtu d'un visa délivré par les représentations diplomatiques ou consulaires du Burkina Faso. Pour les étrangers membres de l'UEMOA/CEDEAO, la carte nationale d'identité ou la carte CEDEAO suffit ;
- un document établissant que l'étranger est en règle vis- à vis des règlements sanitaires internationaux. Il s'agit du carnet international de vaccination de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- un titre de transport retour ou une caution ou une dispense ;
- une fiche de renseignements remise par l'administration burkinabé et remplie par l'intéressé contenant les indications relatives, au nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance, la durée du séjour et les références des documents fournis à l'entrée.

Toutefois, l'administration burkinabè dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour refuser l'entrée sur son territoire (raison de sécurité, de santé ou d'ordre public) à certains étrangers, bien que munis des documents ci-dessus cités.

IV.2 DROITS DE L'ETUDIANT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Les étrangers vivant au Burkina Faso sont titulaires de droits civils, et de droits économiques et sociaux. L'article 5 du Code des Personnes et de la Famille (CPF) pose le principe de l'assimilation des étrangers aux nationaux en disposant que « *les étrangers jouissent au Burkina Faso, des droits civils au même titre que les nationaux. Toutefois, la jouissance d'un droit peut leur être expressément refusée par la loi ou être subordonnée à la réciprocité, sous réserve des dispositions conventionnelles* ». Les étrangers sont en principe exclus du bénéfice interdit d'exercer des droits

politiques. Concernant les droits sociaux économiques, les étrangers bénéficient des services publics nationaux sous certaines exceptions, enseignement, soins de santé.

V. VIE ESTUDIANTINE AU CEA/ITECH-MTV

V.1 LES GARANTIES DE LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE LIBERTÉ D'INFORMATION

L'enseignement et la recherche impliquent l'objectivité du savoir et la tolérance des opinions. Ils sont incompatibles avec toute forme de propagande et doivent demeurer hors de toute pression idéologique ou confessionnelle. A cette fin, des garanties leur sont conférées, appelées franchises universitaires et libertés académiques.

Les franchises universitaires et libertés académiques sont un ensemble de garanties accordées non seulement aux institutions d'enseignement supérieur, mais également à la communauté de ces institutions. Ces garanties tiennent notamment à l'inviolabilité des espaces, à l'autonomie académique et à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de conscience et d'information en vue de préserver l'indépendance de l'enseignement supérieur et de la recherche et de les mettre à l'abri des menaces d'où qu'elles viennent.

Au Burkina Faso, le décret 2015-1336 du 17 novembre 2015 encadrent les franchises universitaires à travers les articles 6, 10 et 13 cités ci-dessous :

Article 6 : Les étudiants disposent de la liberté d'information dans les conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche, qui ne prêtent pas à monopole ou à propagande et qui ne troublent pas l'ordre public. Ces activités ne peuvent se tenir qu'en dehors des heures d'enseignement.

Article 10 : Aucun étudiant ou groupe d'étudiants ne doit exercer une contrainte physique ou morale sur un autre étudiant, un groupe d'étudiants, un enseignant ou un groupe d'enseignants, dans le but de l'amener à adhérer à ses propres idées, à l'intérieur des locaux et enceintes universitaires, y compris les locaux qui peuvent être mis à leur disposition.

Article 13 : Les étudiants sont libres, individuellement ou collectivement, de suivre ou ne pas suivre les enseignements dispensés dans les unités de formation et de recherche, instituts, écoles et centres de recherche des institutions d'enseignement supérieur.

Cependant, le défaut d'assiduité aux enseignements obligatoires, peut être objet de sanctions, conformément aux règlements intérieurs des unités de formation et de recherche, des instituts ou des écoles.

V.2 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL AU CEA/ITECH-MTV

L'Université Nazi BONI (UNB) s'engage à maintenir un environnement exempt de harcèlement sexuel et de discrimination, au sein duquel chaque individu est traité avec respect et dignité, peut contribuer pleinement et jouit de possibilités égales. En vertu du Code des droits de la personne, chaque personne a le droit de vivre dans un milieu exempt de harcèlement et de discrimination. Le harcèlement ne sera pas toléré, accepté ni ignoré au sein du Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV). Si une plainte pour harcèlement est prouvée, des mesures disciplinaires seront imposées, pouvant aller jusqu'au congédiement de la personne fautive avec des poursuites judiciaires. L'UNB s'est engagé à mettre en œuvre une politique de lutte contre le harcèlement au sein du Centre. Cette politique poursuit les objectifs suivants :

- Veiller à ce que les enseignants, chercheurs, étudiant(e)s, les membres, les clients et les collaborateurs du CEA/ITECH-MTV soient informés et sensibilisés que le harcèlement constitue des pratiques inacceptables et incompatibles avec les normes préconisées par l'UNB, en plus de constituer une contravention à la loi au Burkina Faso ;
- Préciser les types de comportement pouvant être considérés comme offensants et qui sont interdits par la présente politique et ;

- D'assurer les étudiant(e)s que toute plainte relative au harcèlement sexuel sera traitée avec diligence, confidentialité et équité.

V.3 ASSOCIATIONS UNIVERSITAIRES

Pour toute reconnaissance, toute nouvelle association doit déposer auprès du CEA une copie des statuts ainsi que la composition du bureau de leur association. Toute association désirant un service du CEA doit solliciter l'autorisation auprès du Président de l'UNB.

V.3.1 Associations à caractère syndical

N° d'ordre	SIGLE	SIGNIFICATION
1	ANEB	Association Nationale des Etudiants du Burkina Faso
2	CEB	Confédération des Etudiants du Burkina Faso
3	MEFA	Mouvement des Etudiants du Faso
4	UNEF	Union Nationale des Etudiants du Faso
5	FNEEB	Fédération Nationale des Elèves et Etudiants du Burkina Faso
6	FESCI-BF	Fédération Estudiantine et Scolaire pour l'Intégrité au Burkina Faso
7	MESIF	Mouvement Estudiantin et Scolaire pour l'Intégrité au Burkina Faso

V.3.2 Associations à caractère non syndical

✓ Par domaine de formation

N° d'ordre	SIGLE	SIGNIFICATION	ETABLISSEMENT
1	AEESI	Association des Etudiants de l'Ecole Supérieure d'Informatique	ESI
2	AESSA	Association des Etudiants en Sciences de la Santé	INSSA
3	AME-IDR	Amicale des Etudiants de l'Institut du Développement Rural	IDR
4	CluCom	Le Club des communicateurs	IUT
5	AMIETECH	Amicale des Etudiants en Technologie	IUT
6	LeaJ	La ligue des juristes	UFR-SJPEG
7	ClubE	Le Club des Economistes	UFR-SJPEG
8	AEST	Association des Etudiants en Sciences et Techniques	UFR-ST
9	AESI	Amicale des Etudiants en Statistiques et Informatique	UFR-ST

✓ Connotation religieuse

N° d'ordre	SIGLE	SIGNIFICATION
1	AEEMB	Association des Elèves et Etudiants Musulmans du Burkina Faso
2	JEC	Jeunesse Etudiante Catholique
3	GBU	Groupe Biblique Universitaire
4	COCEB	Communauté Catholique des Etudiants du Burkina Faso
5	ADEER-BF	Association des Elèves et Etudiants Raéliens du Burkina Faso

V.4 LISTE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES AU SEIN DE L'UNB

N° d'ordre	ACTIVITES
1	Football hommes et dames
2	Athlétisme hommes et dames
3	Handball hommes et dames
4	Basketball hommes et dames
5	Volleyball hommes et dames
6	Judo hommes et dames
7	Lutte traditionnelle hommes et dames
8	Théâtre
9	Art oratoire
10	Slam
11	Humour
12	Musique

V.5 OEUVRES SOCIALES UNIVERSITAIRES

L'ensemble des œuvres sociales est géré par un établissement public, le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) qui est l'opérateur de l'Etat pour la vie étudiante. Sa mission est de favoriser l'amélioration des conditions de vie de tous les étudiants par la gestion du logement, de la restauration universitaire, de la santé, du transport et de l'accueil des étudiants internationaux, etc.

V.5.1 LOGEMENT

Le CENOU dispose de trois (03) bâtiments de 2 à 3 niveaux, avec un total de 608 chambres à Nasso et quatre (04) grands bâtiments (R+2, avec 8.004 chambres chacun) pour un total 32.016 chambres à Bobo-Dioulasso. La durée du bail est d'une année à compter de l'admission.

L'accès à la cité universitaire est subordonné à une demande qui doit être impérativement déposée entre le 15 septembre et le 15 décembre de l'année académique. Les conditions à remplir sont disponibles sur le site web de l'UNB.

La procédure d'admission est la suivante : solliciter l'attribution d'un logement en résidence universitaire, il convient d'établir sa demande en constituant un dossier social étudiant. Cette demande doit être effectuée impérativement entre le 15 septembre et le 15 décembre.

NB : les conditions d'accès d'admission à la cité universitaire sont disponibles sur le site de l'UNB.

V.5.2 RESTAURATION

L'UNB dispose de 3 grands sites de restauration ; le premier se trouve à Nasso dans l'enceinte même de l'université, le deuxième à l'INSSA et la troisième au sein de la cité universitaire de Bobo-Dioulasso. Des repas sont servis en déjeuner et en dîner à un prix social **de 150 F CFA le ticket**.

V.5.3 SANTÉ

Un service de santé est disponible au sein de l'université et dans les cités universitaires à Nasso et à l'INSSA, afin de permettre aux étudiants de se soigner. Par ailleurs, il existe une Mutuelle Nationale de Santé des Etudiants du Burkina Faso (MUNASEB) dont l'adhésion est au prix de cinq mille francs (5000 F) CFA l'an par étudiant.

V.6 TRANSPORT

En collaboration avec le MESRSI, la Société publique de transport en commun (SOTRACO) a mis à la disposition des étudiants un certain nombre de bus pour faciliter la mobilité entre les lieux de prise de cours et les logements dans les cités universitaires, et également à l'intérieur de la ville. Des lignes sont disponibles pour faciliter le transport des étudiants des cités ou des points clés dans la ville de Bobo-Dioulasso vers les campus.

V.7 BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

L'Université Nazi BONI dispose d'une Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC) et dans le cadre de la mutualisation des ressources, les étudiants du CEA utilisent également la bibliothèque de l'INSSA, ouverte de 7h à 18h les jours ouvrables et les samedis de 8h à 12h. L'accès est conditionné par un abonnement qui donne droit à une carte de bibliothèque. Par ailleurs, chaque UFR de l'UNB dispose d'une bibliothèque propre à elle.

V.8 L'INSERTION ET L'OUVERTURE SUR LE MONDE PROFESSIONNEL : MISE EN INCUBATION DES RÉSULTATS ET INVENTIONS DE LA RECHERCHE LES PLUS PROMETTEURS

Le CEA mettra un accent particulier sur les études de screening et les résultats prometteurs pourront rentrer en incubation pour être développés en produits finis. L'ANVAR travaillera à intéresser les bailleurs potentiels désireux d'accompagner la transformation des résultats de recherches du CEA et permettre aux jeunes diplômés issus du CEA de s'installer à leur compte. Le CEA développera des stratégies de mobilisation des ressources financières à travers son réseau de partenaires financiers (opérations de levée de fonds à l'image du CR2I de la Côte d'Ivoire, capital-risque, Crowdfunding, Business Angels, etc.). La promotion des startups se fera de façon permanente à travers l'organisation des journées portes ouvertes sur les innovations du CEA, foires d'innovations, des marchés start-up, le gala de l'innovation, weekend start-up, les tables rondes, etc.

V.9 LES JOURNÉES SCIENTIFIQUES

Un cadre de rencontre scientifique et partage d'idée et de connaissance est mis en place chaque deux ans au sein de l'université. La première édition a eu lieu en 2014 et depuis lors, une commission scientifique composée de membres désignés par le Président de l'université à chaque édition s'attèle à son organisation. En dehors de cela, les écoles doctorales et instituts organiseront des animations scientifiques.

V.10 LES JOURNÉES ENTREPRISES

L'année 2020 abritera la première journée entreprise du CEA/ITECH-MTV au sein de l'UNB dans l'objectif de stimuler la créativité et l'innovation dans la création et le développement des start-ups par les étudiants formés au centre.

V.11 DES ADRESSES UTILES

Contacts utiles

Police	: 17
Pompiers	: 18
	:
Urgences médicales	(+226) 20 97 01 43
ONEA	:1111

SONABEL :1130
:
Aéroport de Bobo (+226) 20 97 00 70

Télécommunications (indicatif, opérateurs)

- **Principal indicatif : *00/+226**

- **Principaux opérateurs**

Téléphone fixe : Onatel

Cellulaires : Onatel, Orange, Telecel

Internet : ONATEL, Orange, Telecel

Monnaies

Le Franc CFA et l'euro sont en taux de change fixe et 1 Euro = 656,75 F CFA.

Le Franc CFA et le dollar américain sont en taux de change variable et 1 USD = 590,66 F CFA

Etablissements bancaires

- **BICIA-B (Banque Internationale du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso) :**

Tél. : 25 32 56 00

Site web : www.biciab.bf

E-mail : info@biciab.bf

- **BCB (Banque Commerciale du Burkina)**

Tél. : 25 30 12 66

Site web : www.bcb.bf

E-mail : bcb@bcb.bf

- **BOA (Bank Of Africa)**

Tél. : 25 30 88 70

Site web : www.boaburkinafaso.com

E-mail : information@boaburkinafaso.com

- **Ecobank**

Tél. : 25 33 33 33

Site web : www.ecobank.com

E-mail : ecobank@acobank.bf

- **Coris bank International**

Tel : 25 31 23 23/25 30 68 14

Site web : www.fib-burkina.com

Email : nassa@fasonet.bf

- **SGBF (Société Générale Burkina Faso)**

Tél. : 25 32 32 32

Site web : www.sgbf.bf
E-mail : sghb.burkina@socgen.com

- **UBA (United Bank for Africa), ex BIB**

Tel : 25 30 00 00/25 30 61 70 à 74
Site web : www.bib.bf
Email : bibouaga@fasonet.bf

- **SOBCA (Société Burkinabè de Crédit Automobile)**

Tél : 25 30 63 10/11/13
Email : sobcadg@fasonet.bf

- **BSIC BURKINA (Banque Sahélo-sahélienne pour l'Investissement et le Commerce du Burkina Faso)**

Tel : 25 32 84 01/25 32 84 02
Email : bsicburkina@bsic.bf

- **CBAO BURKINA (Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale (CBAO), groupe Attijariwafa Bank)**

Tel : 25 33 77 77
Fax : +221 33 823 20 05

- **BHBF (Banque de l'Habitat du Burkina Faso)**

1200, Avenue Kwamé N'Krumah, 01 BP 5585 Ouagadougou 01
Tél : 25 30 63 33/35
Fax : 25 30 63 37
<http://www.bhbf.bf/>

- **ORABANK BURKINA FASO Ex BRS**

Tel : 25 49 60 01
Fax : 50 30 34 80
Site : www.groupebrs.com

- **(WBI) Wend Kuni Bank International**

Tel : 25 49 16 00 à 09
Site : www.wendkunibank.net

